

46 - Organisation de manifestations commerciales ou artisanales - Attribution de subventions

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur :

I - Opération «Cœur d'Artisan» - Subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs sollicite un soutien financier de la Ville de Besançon aux côtés de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs pour la deuxième édition de l'opération «Cœur d'Artisan» qui se déroulera du 25 mars au 3 avril 2011 dans le cadre de la Semaine Nationale de l'Artisanat.

Le but de cette opération est d'aider les artisans à promouvoir leur métier, à se faire connaître et à trouver de nouveaux marchés.

Chaque artisan, ouvrant son atelier ou son échoppe, pourra ainsi à la fois valoriser son savoir-faire et se faire connaître du public par la visite de son lieu de travail, des démonstrations, des dégustations, ou toute autre action qu'il jugera utile pour mettre en avant l'activité artisanale.

Le plan de communication associé prévoit :

- une distribution du dépliant de programme de 100 000 exemplaires dans le Doubs sur des cibles telles que le Haut Doubs, le Nord du département et bien sûr Besançon,
- une campagne d'affichage 4 x 3 sur les mêmes secteurs,
- des insertions dans la presse audiovisuelle et écrite,
- la création d'un site internet dédié à l'évènement,
- l'impression de 20 000 sets de tables distribués dans 200 restaurants,
- un jeu trafic.

Chaque participant à l'opération se verra doté d'un kit de communication spécifique pour une inscription de 80 € par entreprise.

L'artisanat représente une part essentielle de l'activité économique de la ville et de son centre en particulier, d'où l'intérêt d'une telle manifestation.

Le budget global de cette opération s'élève à 20 000 €. Il est demandé un soutien financier de la Ville de Besançon à hauteur de 4 000 € ainsi qu'un appui logistique des services techniques (prêts de chalets, mis à disposition du domaine public, etc.) reconduisant les prestations réalisées en 2010 à l'occasion de la première opération.

II - Subventions à diverses associations

En outre, des associations d'artisans ou de commerçants ou des groupements inter professionnels ayant bénéficié lors des précédentes années du soutien financier de la Ville, souhaitent la reconduction de celui-ci pour poursuivre leurs actions en 2011 et les pérenniser.

Il est proposé de leur accorder les subventions suivantes:

- 2 200 € à l'Association Zon'Art pour la réalisation de marchés de l'art et de la création, place Pasteur
- 3 000 € au Syndicat des Commerçants des Marchés de France pour ses opérations d'animation du marché de centre-ville et de quartiers

- 2 000 € pour l'organisation des journées des métiers d'art et 4 000 € pour le 4^{ème} marché de potiers créateurs à Granvelle à l'association des Métiers d'Art en Franche-Comté.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder aux associations ou syndicats de commerçants ou d'artisans les subventions ci-dessus évoquées pour un montant global de 15 200 € qui sera prélevé au chapitre 65.91/.6574 CS 30200, ainsi que l'appui logistique des services techniques,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte se rapportant à l'une ou l'autre de ces manifestations.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} avril 2011.